

portant validation de l'offre de la société La Bernayenne de couverture pour la restauration de la toiture de l'école maternelle Ferdinand BUISSON

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu l'offre de la société La Bernayenne de couverture ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la mise en concurrence réalisée,
Considérant que l'offre de la société La Bernayenne de couverture est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE :

De valider l'offre de la société La Bernayenne de couverture pour la restauration de la toiture de l'école maternelle Ferdinand BUISSON d'un montant de 124 092,86 € HT

De permettre le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché